

Commission Justice des Enfants et des Adolescents

Au cœur de la protection de l'enfance

Le choix des mots peut paraître anodin et éloigné des préoccupations de terrain. Pourtant ils racontent parfaitement ce que nous mettons derrière nos accompagnements et la façon dont nous travaillons avec les jeunes qui nous sont confiés par l'autorité judiciaire ou administrative après avoir commis un ou des actes isolés ou répétés de délinquance.

ALORS C'EST QUOI EXACTEMENT LA JUSTICE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS POUR CITOYENS & JUSTICE ?

C'est avant tout la défense des enfants et des adolescents et à ce titre, leur intérêt supérieur doit primer, la reconnaissance de leur statut d'enfant doit prévaloir sur tout le reste.

Oui, ils ont affaire avec la justice car ils ont commis des infractions, parfois minimes, parfois graves, parfois même irréparables, mais pour tous, **la primauté de l'éducatif doit primer sans angélisme** aucun mais avec cette volonté farouche de protéger tous les enfants **y compris les plus vulnérables d'entre eux**, les plus cabossés par la vie, les moins aimables aussi parfois car les plus violents.

Mettre la justice des enfants et des adolescents en conflit avec la loi au cœur de la protection de l'enfance c'est tout cela, c'est croire en un lendemain possible et citoyen pour tous ces enfants et faire en sorte de **les accompagner jusqu'à ce qu'ils soient en capacité de faire société avec nous**, y compris au-delà de 18 ans.

Certains n'auront besoin que d'un accompagnement léger en infrajustice, d'autres d'un suivi au pénal plus ou moins renforcé. Certains vivent dans des familles présentes et soutenantes, d'autres nécessiteront un accompagnement de type suppléance parentale pouvant aller jusqu'au placement éducatif administratif ou judiciaire (civil ou pénal). D'autres encore devront répondre de leur acte en détention ou en centre éducatif fermé. L'important est de **leur offrir la ou les réponses éducatives, rétributives, restauratives et d'insertion à même de les guider vers un lendemain sans réitération**, en créant des passerelles souples entre le pénal, le civil et l'administratif en faisant de leur protection parfois contre eux-mêmes notre objectif principal.

Sans jamais minimiser les conséquences des infractions sur les victimes et la société qu'il convient de réparer avant tout pour elles mais aussi dans une logique restaurative de l'auteur, il n'en demeure pas moins que les passages à l'acte sont souvent le symptôme ou la résultante de vulnérabilités parfois multiples qu'il nous faut savoir prendre en charge, riches que nous sommes de nos différents savoir-faire.

Ce décloisonnement des structures et plus largement des institutions ne signifie pas la dilution de nos compétences. C'est en fait tout le contraire, c'est en redonnant du sens à nos missions, en conservant nos spécificités et en les faisant connaître massivement que nous serons le mieux à même de nous articuler, de nous compléter et de nous passer le relais au bon moment, afin d'**offrir aux jeunes et à leur famille l'accompagnement qui leur convient en respectant leur cheminement et leur temporalité**, et ainsi leur permettre de devenir ou redevenir acteurs de leur vie, acteurs citoyens respectueux des autres, de la société, et des lois.

Concrètement, cela signifie pour la fédération de :

- Revendiquer dans toutes les instances la place de l'enfance en conflit avec la loi dans la protection de l'enfance au même titre que l'enfance en danger ;
- Revendiquer la reconnaissance du statut d'enfant et un accès égal au droit pour tous les enfants présents sur le sol français, y compris ceux en conflit avec la loi ;
- Promouvoir les établissements et services habilités à la fois par l'aide sociale à l'enfance et par la protection judiciaire de la jeunesse au titre du civil et du pénal ;
- Redonner du sens aux différents fondements administratif et juridique (civil et pénal) propres à la protection de l'enfance ;
- Promouvoir les articulations intra et interassociatives et interministérielles ;
- Promouvoir la complémentarité des secteurs public et associatif en mettant en exergue nos spécificités et savoir faire ;
- Promouvoir des accompagnements qui s'adaptent aux besoins évolutifs des jeunes et de leur famille, respectueux de leur cheminement et de leur temporalité jusqu'à leur insertion pleine et entière dans la société.